



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Urbanisme
arrivé le
24 AOÛT 2022

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Florence MAGLIOCCA
service ressources naturelles
reserve-falaises-calvados@developpement-durable.gouv.fr

Caen, le 19 août 2022

Madame, Monsieur,

L'État porte un projet de création d'une réserve naturelle nationale sur les falaises jurassiques du Calvados. Les objectifs principaux de ce classement sont de préserver les objets géologiques exceptionnels de la côte jurassique du Calvados ainsi que les habitats et espèces d'intérêt patrimonial présents sur les falaises. Ce classement constitue une servitude d'utilité publique, mais ne vaut ni expropriation, ni droit de préemption.

Le projet fait l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 24 août au 16 septembre 2022 (arrêté préfectoral joint). Vous trouverez l'ensemble des éléments du dossier et les modalités de participation à l'enquête à compter du 24 août :

- sur le site Internet des services de l'État dans le Calvados : <https://www.calvados.gouv.fr/> (Politiques publiques / Environnement, risques naturels et technologiques / Réserve naturelle nationale des falaises jurassiques / Enquête publique).
- ou directement sur le registre en ligne pendant la durée de l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4130/>

En application de l'article R. 332-5 du Code de l'environnement, en tant que propriétaire ou titulaire de droits réels des parcelles cadastrées précisées en annexe à ce courrier, vous pouvez faire connaître votre consentement ou votre opposition au classement, dans le délai d'un mois après la clôture de l'enquête publique, de la manière suivante :

- *pendant l'enquête*
 - par une mention sur un des registres papier déposés dans les mairies de Port-en-Bessin-Huppain, Lion-sur-mer ou Bénerville-sur-mer ;
 - par voie électronique sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4130/> Cet accès sécurisé sera à privilégier, et à défaut, les observations pourront être adressées à : pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr.
- *jusqu'à un mois après la clôture de l'enquête*
 - par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Lion-sur-mer, siège de l'enquête.

Vous serez réputé avoir tacitement consenti au classement faute de réponse dans ce délai.

D'autre part, la présente notification de l'arrêté de mise à l'enquête publique rend applicable, pour les parcelles vous concernant, le régime d'autorisation administrative spéciale pour toute destruction ou modification de l'état ou de l'aspect des lieux prévu à l'article L. 332-6 du Code de l'environnement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
le secrétaire général,

Jean-Philippe VENNIN



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

ANNEXE

Liste des parcelles concernées par le classement en réserve naturelle nationale

COMMUNE DE TROUVILLE SUR MER

HOTEL DE VILLE
164 BD FERNAND MOUREAUX
14360 TROUVILLE-SUR-MER

- TROUVILLE-SUR-MER, parcelle 0095 section AN (14715000AN0095)
- TROUVILLE-SUR-MER, parcelle 0348 section AI (14715000AI0348)
- TROUVILLE-SUR-MER, parcelle 0098 section AN (14715000AN0098)